

# Garantie commerciale limitée de 10 ans pour le Canada

Hyundai L&C Canada Inc. opérant sous le nom de HanStone Canada (ci-après « HanStone Canada ») garantit, à l'acheteur initial au Canada, que son produit HanStone Quartz sera exempt de défaut du matériau dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien, pendant dix (10) ans à compter de la date de l'installation, à l'acheteur d'origine. HanStone Canada, à sa discrétion, peut fournir UNIQUEMENT le matériel pour réparer ou remplacer les défaillances du produit, dues à un défaut de production pendant les 10 ans suivant l'installation initiale.

Le fabricant/installateur professionnel est responsable d'inspecter le matériau HanStone Quartz avant de fabriquer et/ou d'installer le produit HanStone Quartz. Il est également de la responsabilité de l'utilisateur final d'inspecter le produit fini avant l'installation permanente. L'utilisateur du produit HanStone Quartz assume l'entière responsabilité de l'utilisation de HanStone Quartz. Cette garantie s'applique au produit HanStone Quartz Surface uniquement pour les applications commerciales intérieures au Canada. Cette garantie est strictement limitée au produit HanStone Quartz uniquement et ne couvre pas la conception, la main-d'œuvre telle que la fabrication et l'installation, la démolition, la plomberie, les luminaires, les appareils électroménagers, les armoires ou tout autre produit associé à l'application. Cette garantie n'est pas transférable et est nulle tant que le produit n'a pas été payé en totalité.

La garantie limitée commerciale de 10 ans de HanStone Quartz ne couvre PAS :

- Le non-respect des directives d'entreposage, de manipulation, d'utilisation, de fabrication/d'installation et d'entretien et de maintenance recommandées par HanStone Canada.
- Les erreurs de fabrication ou d'installation.
- Tout dommage, perte, blessure, responsabilité ou toute dépense, y compris, sans s'y limiter, la main-d'œuvre, associée à l'installation, à la réparation ou au remplacement d'origine.

- Un produit HanStone Quartz installé qui est retiré de son lieu d'installation d'origine.
- L'aspect ou la performance des joints.
- Une variance de couleur ou des conditions mineures telles que des taches ou des taches d'eau.
- Les matériaux ou produits fabriqués par d'autres fabricants, qu'ils soient ou non utilisés en association avec HanStone Quartz.
- Sans limite, toute perte ou dommage indirect, punitif ou consécutif.
- Toute garantie ou représentation faite au nom de HanStone Canada par un tiers sans l'autorisation de HanStone Canada.
- Les produits achetés auprès d'un concessionnaire ou d'un revendeur non autorisé.

Aucune autre garantie, expresse ou implicite, n'est donnée, y compris la qualité marchande ou l'adéquation à un usage particulier. Sauf dans les cas prévus aux présentes, HanStone Canada n'est pas responsable de toute perte ou de tout dommage direct, accessoire ou consécutif résultant de l'incapacité d'utiliser HanStone Quartz.

Pour obtenir un service dans le cadre de cette garantie, contactez d'abord la source auprès de laquelle le produit HanStone Quartz a été acheté à l'origine. De plus, HanStone Canada ou ses agents autorisés doivent être autorisés à inspecter le produit HanStone Quartz faisant l'objet de cette garantie, avec l'entière coopération de la partie demandant le service en vertu de cette garantie.

Pour plus d'information, veuillez contacter : [service@hanstone.ca](mailto:service@hanstone.ca)